

MC/2169

Original: anglais

24 juin 2005

**QUATRE-VINGT-NEUVIÈME SESSION
(EXTRAORDINAIRE)**

**PROJET DE RAPPORT SUR LA
QUATRE-VINGT-NEUVIÈME SESSION (EXTRAORDINAIRE)
DU CONSEIL**

Genève

9 juin 2005

Rapporteur: M. F. Verheyden (Belgique)

Il est possible d'apporter des corrections aux projets de rapport des sessions des organes directeurs.

Les participants qui souhaiteraient le faire doivent soumettre leurs corrections par écrit au Secrétariat des réunions de l'OIM, BP 71, CH-1211 Genève 19, au plus tard une semaine après avoir reçu les documents dans leur langue de travail; elles seront intégrées dans un corrigendum unique.

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1
PARTICIPATION	1
POUVOIRS DES REPRÉSENTANTS ET OBSERVATEURS	2
ÉLECTION D'UN PREMIER VICE-PRÉSIDENT	2
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	3
NOUVEAUX MEMBRES ET OBSERVATEURS	4
a) Demandes d'amission de la Jamaïque, de la Bosnie-Herzégovine et de la République gabonaise en tant que Membres de l'Organisation	4
b) Demandes de représentation en qualité d'observateur soumises par la République du Guyana, la Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD), le Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (Groupe ACP) et le Comité consultatif mondial de la Société des Amis (Quakers)	4
AUTRES QUESTIONS	9
CLÔTURE DE LA SESSION	10

**PROJET DE RAPPORT SUR LA
QUATRE-VINGT-NEUVIÈME SESSION (EXTRAORDINAIRE)
DU CONSEIL**

INTRODUCTION

1. Le Conseil s'est réuni pour sa quatre-vingt-neuvième session (extraordinaire) le jeudi 9 juin 2005 à 10h20 au Palais des Nations. Il a tenu une seule séance, présidée par S.E. M. L. A. de Alba (Mexique).

PARTICIPATION¹

2. Les États Membres ci-après été représentés:

Afghanistan	Croatie	Jamahiriya	République
Afrique du Sud	Danemark	arabe libyenne	tchèque
Albanie	Égypte	Lituanie	République-Unie
Algérie	El Salvador	Madagascar	de Tanzanie
Allemagne	Estonie	Malte	Roumanie
Argentine	États-Unis	Maroc	Sénégal
Arménie	d'Amérique	Mauritanie	Serbie-et-
Australie	Finlande	Mexique	Monténégro
Autriche	France	Nigéria	Slovaquie
Azerbaïdjan	Gabon ²	Norvège	Slovénie
Bahamas	Grèce	Pakistan	Soudan
Bangladesh	Guatemala	Panama	Sri Lanka
Belgique	Guinée	Pérou	Suisse
Belize	Honduras	Philippines	Thaïlande
Bénin	Iran (République	Pologne	Tunisie
Bosnie-	islamique d')	Portugal	Turquie
Herzégovine ²	Irlande	République de	Ukraine
Brésil	Israël	Corée	Uruguay
Burkina Faso	Italie	République	Venezuela
Cambodge	Jamaïque ²	démocratique du	(République
Chili	Japon	Congo	bolivarienne de)
Chypre	Jordanie	République	Yémen
Colombie	Kazakhstan	dominicaine	Zambie
Congo	Kenya	République de	
Costa Rica	Lettonie	Moldova	
Côte d'Ivoire	Liberia		

¹ Voir la liste des participants (MC/2168).

² Voir le paragraphe 13.

3. Le Bélarus, la Chine, Cuba, l'Espagne, l'Éthiopie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Fédération de Russie, le Ghana, l'Indonésie, le Népal, le Saint-Siège et le Vietnam étaient représentés par des observateurs.

4. L'Organisation des Nations Unies, l'Office des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, le Fonds des Nations Unies pour la population, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, la Banque internationale de reconstruction et de développement, l'Union européenne, l'Union africaine, l'Organisation internationale de la francophonie, la Ligue des États arabes, l'Organisation de la Conférence islamique et le Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (groupe ACP)³ étaient également représentés par des observateurs.

5. Le Comité international de la Croix-Rouge et les organisations internationales non-gouvernementales suivantes étaient également représentées par des observateurs: Confédération mondiale du travail, Organisation internationale du secours islamique et Comité consultatif mondial de la Société des Amis (Quakers).¹

POUVOIRS DES REPRÉSENTANTS ET OBSERVATEURS

6. Le Conseil a noté que le Directeur général avait examiné les pouvoirs des représentants des États Membres énumérés au paragraphe 2 et qu'il les avait trouvés en bonne et due forme, et aussi qu'il avait été informé des noms des observateurs des États non membres et des organisations gouvernementales et non gouvernementales énumérés dans les paragraphes 3 à 5.

ÉLECTION D'UN PREMIER VICE-PRÉSIDENT

7. M. Masood Khan (Pakistan) a été élu Premier Vice-Président sur proposition du délégué du Guatemala, appuyée par le délégué du Congo.

8. M. Khan a indiqué qu'il avait l'intention de coopérer étroitement avec le Président, les États Membres et l'Administration concernant toutes les questions migratoires. Au cours des sept dernières années, l'OIM s'était adaptée aux changements intervenus dans les flux migratoires et avait démontré qu'elle était en mesure d'effectuer des tâches non traditionnelles à la demande des États Membres. Elle avait également intensifié et diversifié sa coopération avec le Pakistan. En octobre 2004, par exemple, le Gouvernement pakistanais et l'OIM s'étaient entendus pour que les réfugiés afghans au Pakistan puissent participer à la toute première élection présidentielle de l'Afghanistan, contribuant ainsi dans une mesure appréciable à la paix et à la stabilité dans la région. En outre, l'appel *Migration Initiatives 2005* contenait un certain nombre de projets concernant le Pakistan, et son pays se réjouissait de les voir mis en œuvre.

9. La migration s'était révélée comme une question importante en raison du nombre croissant de personnes franchissant des frontières et des répercussions que ces mouvements avaient à la fois sur les pays d'origine et de destination. La Commission mondiale sur les migrations internationales (CMMI) avait traité de la pauvreté comme l'une des causes principales de la

¹ Voir le paragraphe 14.

migration et le Pakistan considérait pour sa part que la migration était un levier puissant pour combattre ce fléau, notamment par le biais des rapatriements de fonds effectués par les migrants. Dans ce contexte, son pays se réjouissait de la coopération de l'OIM avec la Banque mondiale dans l'édition à paraître du rapport *Perspectives économiques mondiales* et proposait que ce rapport examine le caractère instable des rapatriements de fonds et leur fiabilité dans une perspective de développement durable. Le Pakistan avait lui-même constaté que les rapatriements de fonds étaient utiles pour atténuer la pauvreté jusqu'à un certain point, mais que leur incidence générale sur le développement devait encore être vérifiée. Il fallait par conséquent que les rapatriements de fonds continuent à compléter, mais non à remplacer l'aide publique au développement. Pour produire un tableau d'ensemble équilibré, le rapport devrait également contenir des données sur les contributions des migrants à l'économie des pays industrialisés. Les études menées dans des pays de destination tels que le Royaume-Uni, l'Australie et la Nouvelle-Zélande avaient démontré que les migrants avaient apporté une contribution positive nette à l'économie de ces pays.

10. La migration irrégulière constituait un problème pour toutes les parties concernées et il s'agissait d'y remédier par des mesures appropriées. À cet égard, une approche axée sur la protection et reposant sur l'édification de barrières autour des régions prospères serait une politique à courte vue et entraînerait des résultats contre-productifs, car ces barrières ne résisteraient pas à la pression engendrée par l'accumulation des privations. Il fallait au contraire renforcer les opportunités offertes par la migration régulière, par exemple en acceptant la main-d'œuvre des pays en mesure de faire face à la demande du marché international du travail. Un autre problème, étroitement lié à la migration, était celui de la traite des êtres humains. Le Pakistan appuyait les efforts déployés à tous les niveaux pour infléchir le phénomène de la traite, tout en estimant qu'une double approche consistant d'une part à réprimer les menées des trafiquants et d'autre part à chercher des solutions aux problèmes économiques des personnes susceptibles d'être leur proie réduirait sensiblement le nombre des victimes annuelles des trafiquants. Sur le long terme, il serait probablement moins onéreux et plus efficace de mettre sur pied des projets générateurs de revenus, permettant aux victimes potentielles de résister aux propositions des trafiquants.

11. Le président a déclaré qu'il nourrissait bon nombre de préoccupations similaires, notamment au sujet des rapatriements de fonds et de la migration irrégulière. L'OIM s'était donné de la peine pour analyser ces problèmes, mais il serait sans doute possible de faire plus encore pour que la question suscite davantage d'attention et pour déterminer les meilleurs moyens d'y répondre.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

12. Le Conseil a adopté l'ordre du jour présenté dans le document MC/2155/Rev.2.

NOUVEAUX MEMBRES ET OBSERVATEURS

- a) Demandes d'admission de la Jamaïque, de la Bosnie-Herzégovine et de la République gabonaise en tant que Membres de l'Organisation

13. Le Conseil a adopté les résolutions no. 1114, 1115, 1116 (LXXXIX) consacrant l'admission de la Jamaïque, de la Bosnie-Herzégovine et de la République gabonaise en tant que Membres de l'OIM.

- b) Demandes de représentation en qualité d'observateur soumises par la République du Guyana, la Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD), le Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (Groupe ACP) et le Comité consultatif mondial de la Société des Amis (Quakers)

14. La République du Guyana, la Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD), le Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (Groupe ACP) et le Comité consultatif mondial de la Société des Amis (Quakers) se sont vu accorder le statut d'observateur aux réunions du Conseil, conformément aux termes des résolutions no. 1117, 1118, 1119 et 1120 (LXXXIX).

15. Le Représentant de la Jamaïque a fait part de sa vive satisfaction au Conseil suite à l'approbation de la demande d'adhésion de son pays en qualité de Membre de l'Organisation. Même si la Jamaïque n'est pas devenue plus tôt membre à part entière, elle a eu une relation longue et fructueuse avec l'OIM. Entre 1993 et 1997, l'OIM, en coopération avec l'Union européenne, a mis en place un programme visant à encourager le retour des nationaux jamaïcains qualifiés, dont un certain nombre occupent aujourd'hui des postes éminents dans le secteur public du pays. Plus tard, en 2001, la Jamaïque a accueilli, en coopération avec l'OIM, un séminaire sur la politique migratoire internationale de la sous-région Caraïbes qui a eu un franc succès. Par la suite, l'OIM a mené une mission technique d'évaluation dans le pays en 2002 et proposé un programme d'activités destiné à renforcer les capacités de gestion des migrations de la Jamaïque. Dans le cadre de ce programme, la Jamaïque a coopéré avec l'OIM en vue de consolider ses systèmes de gestion des migrations, essentiellement en renforçant ses capacités institutionnelles et en mettant en application des textes de loi et des règlements. Depuis 2003, l'OIM a entrepris un certain nombre de programmes et d'activités en Jamaïque, dont des stages de formation destinés aux fonctionnaires des services d'immigration et à d'autres fonctionnaires chargés de lutter contre la traite des êtres humains et de débusquer les migrants illégaux. L'OIM a également contribué à faciliter le retour des demandeurs d'asile déboutés et à mettre en œuvre un système de gestion des flux migratoires en direction et en provenance de la Jamaïque.

16. La mondialisation a renforcé les liens entre les pays, la migration apparaissant dès lors comme l'une des principales questions politiques à l'ordre du jour du XXI^e siècle. Une prise de conscience croissante des répercussions socio-économiques de la migration s'est faite en parallèle avec la reconnaissance croissante du fait que la migration serait mieux gérée par la coopération internationale et par des mesures de nature politique, visant à en atténuer les conséquences négatives et à renforcer son potentiel d'aide au développement. Cette coopération doit associer tout à la fois les pays de destination, de transit et d'origine.

17. Les migrants ont contribué à maintenir des liens sociaux et économiques entre les pays industrialisés et les pays en développement et pourraient donc contribuer à atténuer la pauvreté. À ce propos, les rapatriements de fonds revêtaient une importance particulière; en Jamaïque, comme dans bon nombre de pays en développement, les fonds rapatriés par les émigrés étaient devenus une source de revenus d'importance majeure, et à l'échelle mondiale, ils représentaient une source de revenus bien plus importante pour les pays en développement que l'aide au développement venant de l'étranger. La Jamaïque se réjouissait de renforcer sa coopération avec l'OIM afin d'exploiter tout le potentiel de la diaspora jamaïcaine à l'appui des objectifs nationaux de développement.

18. La Jamaïque était heureuse de devenir membre de l'OIM, non seulement pour renforcer sa coopération dans les domaines de l'assistance technique et du renforcement de potentiel, mais aussi afin de faire avancer les efforts déployés à l'échelle internationale pour faire en sorte que la migration réalise pleinement son potentiel de promotion du bien-être des pays d'origine et de destination et de contribution au développement.

19. La représentante de la Bosnie-Herzégovine a remercié le Conseil d'avoir bien voulu admettre son pays en qualité de Membre de l'Organisation. Elle a rappelé que la Bosnie-Herzégovine jouissait du statut d'observateur auprès de l'OIM depuis le début des années 90. Durant la phase de restauration de la paix, l'OIM, en coopération avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et d'autres organisations internationales humanitaires, avait mis en œuvre avec succès des programmes de rapatriement de réfugiés, et avait en particulier organisé le retour de membres des minorités dans le cadre du programme de retour transfrontière du bureau de l'OIM à Sarajevo. Son pays était reconnaissant à l'OIM et aux pays donateurs du soutien humanitaire et financier qu'ils lui avaient apporté durant cette période pour réaliser des projets humanitaires, notamment la fourniture d'une formation et d'équipements destinés aux soldats démobilisés et de l'assistance technique visant à améliorer les politiques nationales, les cadres juridiques et les capacités de gestion dans le domaine de la politique, de la législation et de l'administration migratoire.

20. De tout temps, la Bosnie-Herzégovine avait été à la croisée des chemins pour les peuples émigrant d'Afrique et d'Asie en direction de l'Europe centrale et occidentale. L'ampleur jusque là inégalée des flux de migrants traversant la région depuis quelques années avait entraîné une augmentation concomitante des phénomènes de traite et d'introduction clandestine d'êtres humains. Œuvrant aux côtés du Ministère de la sécurité, du Service d'État des frontières et du Ministère des droits de l'homme et des réfugiés de la Bosnie-Herzégovine, ainsi que des Ministères de l'intérieur de la Republika Srpska et de la Fédération de Bosnie-Herzégovine, le bureau de l'OIM à Sarajevo avait mis sur pied un programme de retour volontaire destiné à venir en aide au nombre croissant de migrants illégaux se trouvant dans l'incapacité de quitter la Bosnie-Herzégovine pour rentrer chez eux et à assister les femmes victimes de la traite afin qu'elles puissent se remettre de leurs épreuves en attendant d'être rapatriées. Ces activités avaient encouragé la coopération régionale entre les autorités migratoires de Bosnie-Herzégovine et des États voisins.

21. L'OIM œuvrait également en vue d'encourager la coopération régionale entre les autorités migratoires des pays de l'Europe du Sud-Est sous les auspices de l'Initiative de coopération en Europe du Sud-Est (SECI), notamment dans les domaines de la criminalité organisée et de la corruption. Un développement social et économique plus rapide revêtait une importance critique

pour l'introduction de réformes et l'instauration d'une stabilité à long terme dans la région. La Bosnie-Herzégovine n'avait pas ménagé sa peine pour accélérer le processus d'adoption des normes européennes. L'une des priorités stratégiques du pays était d'engager des négociations sur le processus de stabilisation et d'association de l'Union européenne dans les meilleurs délais possibles. Elle comptait sur l'OIM pour lui fournir un soutien durable à cet effet.

22. Le représentant du Gabon a déclaré que c'était un honneur pour son pays d'être devenu membre de l'OIM – l'aboutissement d'un processus qui avait commencé avec un atelier technique sur la migration pour le développement en Afrique, organisé à Libreville en avril 2001. Sa délégation ne ménagerait pas ses efforts pour aider l'OIM et ses États Membres à remplir leurs objectifs communs.

23. Le monde traversait une période de changements profonds comparables à la révolution industrielle. La mondialisation de l'économie, de l'information et de la communication avait pour effet de renforcer l'interdépendance entre les pays. Son pays n'échappait pas à cette tendance, laquelle avait provoqué des flux de migration irrégulière et donné naissance à de nouveaux problèmes tels que l'insécurité et le travail des enfants, et il comptait sur le savoir-faire de l'OIM pour y remédier. L'appartenance du Gabon à l'Organisation renforcerait les liens entre l'OIM et la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC).

24. Le représentant du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), après avoir exprimé ses remerciements au Conseil pour l'admission du Groupe en qualité d'observateur, a exprimé l'avis que cette décision renforcerait la collaboration entre le secrétariat du Groupe et l'OIM. Il a rappelé qu'en décembre 2004, le Conseil des ministres du Groupe ACP avait accordé à l'OIM le statut d'observateur. Un nombre significatif des 79 membres du Groupe étaient déjà membres de l'OIM et, face à l'urgence de remédier aux divers problèmes de développement – dont celui posé par la migration – auxquels se heurtaient les États membres du Groupe ACP, il était apparu que le moment était venu de renforcer la coopération entre les deux organisations.

25. L'article 13 de l'accord de partenariat de Cotonou entre le groupe ACP et l'Union européenne engageait les partenaires à accorder à la migration toute la place nécessaire et à la traiter comme un domaine critique du développement. Quant aux parties à l'accord, elles estimaient que les stratégies visant à réduire la pauvreté, améliorer les conditions de vie et de travail des migrants, créer des emplois et développer la formation contribuaient, sur le long terme, à la normalisation des flux migratoires.

26. Le secrétariat du Groupe ACP était désireux de travailler étroitement avec l'OIM afin de déterminer les secteurs dans lesquels un partenariat stratégique pourrait être forgé, et estimait que l'acceptation du Groupe en qualité d'observateur de l'OIM allait dans le bon sens.

27. Le représentant du Comité consultatif mondial de la Société des Amis (Quakers), après avoir remercié le Conseil de l'OIM de l'avoir admis en qualité d'observateur, a déclaré que le bureau de Genève de son organisation, qui serait le principal véhicule des relations entre le Comité et l'OIM, avait entrepris des activités en relation avec trois catégories principales de programmes: les droits de l'homme et les réfugiés, les questions économiques mondiales, le désarmement et la paix. Le Comité avait sollicité le statut d'observateur auprès de l'OIM parce qu'il estimait que, dans certains aspects de son action, une telle relation serait mutuellement

bénéfique. Les Quakers se souciaient depuis longtemps du sort des réfugiés, cette question ayant depuis des années mobilisé leur attention à Genève, mais les efforts qu'ils déployaient dans le domaine des droits de l'homme s'étendaient également aux besoins des personnes déplacées à l'intérieur des frontières et à tout l'éventail des questions liées aux migrations humaines. Ils avaient noté en particulier l'importance grandissante accordée par l'OIM au problème de la traite des êtres humains et l'accent mis sur la réintégration, dans les situations d'après-conflit, des combattants démobilisés, parmi lesquels les enfants soldats – des domaines dans lesquels les Quakers avaient eux aussi entrepris de concentrer leurs efforts.

28. Le programme quaker des questions économiques mondiales relatif au Mode 4 de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS), qui traitait de la gestion des mouvements et du séjour temporaire des travailleurs migrants, revêtait à cet égard une importance particulière. Les Quakers collaboraient étroitement avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et pourraient faciliter les débats entre les diverses parties concernées par le Mode 4, dont l'orateur croyait savoir qu'il constituait à présent un domaine d'intérêt pour l'OIM.

29. Le Bureau Quaker auprès des Nations Unies, avec sa présence permanente à Genève et à New York, avait effectivement et sérieusement déployé son action dans un grand nombre d'organes de Genève. C'est dans ce contexte que le Comité avait soumis sa demande de représentation en qualité d'observateur auprès de l'OIM et il se réjouissait des relations plus étroites qui allaient pouvoir se nouer avec l'Organisation.

30. Deux groupes régionaux ont souhaité la bienvenue aux nouveaux Membres et observateurs de l'Organisation. Le Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC) s'est dit particulièrement heureux qu'un nouveau pays de la région, la Jamaïque, ait été admis en qualité de Membre, et un autre, le Guyana, en qualité d'observateur. Cela attestait une fois encore de l'importance que chaque pays de la région attachait aux questions migratoires. Le Groupe africain a pour sa part exprimé sa satisfaction face au grand nombre de pays africains désormais Membres de l'Organisation. Compte tenu de son importante population migrante, l'Afrique souhaitait tirer davantage profit de ses échanges avec l'OIM. Le Groupe africain estimait que les questions migratoires devaient être traitées sous l'angle des droits de l'homme, en accord avec le principe de la libre circulation des peuples et du point de vue de la contribution que pouvait apporter la migration au développement. La politique de l'OIM reflétait ces objectifs, raison pour laquelle elle avait le soutien du Groupe africain.

31. La représentante des Bahamas a adressé ses félicitations aux nouveaux Membres et observateurs de l'OIM, parmi lesquels les nations caraïbes de la Jamaïque et du Guyana, et a déclaré que, pour son pays, l'OIM était un brillant exemple d'une entité internationale ayant accompli un travail précieux pour ses Membres et suscitant de ce fait un respect considérable au plan international. Le Gouvernement des Bahamas se réjouissait de la multitude des programmes déployés ici ou là par l'OIM dans les situations de crise et d'après-conflit, et en particulier de son rôle central en Haïti, et attendait avec intérêt de lui voir déployer d'autres activités encore dans la sous-région. Il se réjouissait également de l'augmentation des projets de coopération technique en matière migratoire et se félicitait du glissement d'intérêt qui avait conduit l'Organisation à accorder davantage d'importance aux aspects économiques de la migration. L'oratrice a réitéré l'engagement indéfectible des Bahamas à explorer plus avant avec l'OIM le thème très opportun de l'interaction entre la migration et le développement.

32. La représentante de la République dominicaine a souhaité la bienvenue aux nouveaux Membres et observateurs et déclaré que l'adhésion de la Jamaïque, comme celle des Bahamas en 2004, encouragerait la coopération en matière migratoire entre les pays de la région. Elle a en particulier exprimé sa satisfaction pour le statut d'observateur accordé au Groupe ACP, dont son pays était l'un des membres.

33. La représentante de la Croatie a souhaité la bienvenue aux nouveaux Membres et observateurs, et notamment à la Bosnie-Herzégovine, dont l'adhésion non seulement renforcerait la coopération bilatérale existante avec son pays, mais favoriseraient également la coopération régionale concernant les problèmes croissants que posaient la traite des personnes et l'immigration illégale. Elle s'est dite convaincue que cette coopération renforcerait aussi la stabilité partout en Europe du Sud-Est.

34. Le représentant de la Côte d'Ivoire, après avoir félicité les nouveaux Membres et observateurs, a déclaré que l'OIM, avec son savoir-faire dans le domaine de la migration et de la sécurité humaine, et avec le dynamisme de sa direction, avait continué à se forger une réputation de partenaire essentiel sur la scène internationale. Il a adressé ses vives félicitations au Directeur général et au Directeur général adjoint pour leur action. Face aux profonds changements intervenus sur la scène migratoire au cours des dix dernières années sous l'effet de la mondialisation, l'OIM s'était mise en quête de solutions novatrices pour répondre à ces nouveaux défis et aux besoins manifestés par ses Membres. À ce propos, sa délégation souhaitait faire part de sa satisfaction face aux programmes lancés par l'OIM en vue d'endiguer l'exode des compétences et de promouvoir le progrès économique en Afrique, en plus des programmes conçus pour alléger les souffrances humaines, spécialement durant les conflits qui ravageaient le continent. Au nom du Gouvernement ivoirien, il a remercié une fois encore l'OIM pour ses efforts visant à aider les personnes dans le besoin, qu'il s'agisse d'Ivoiriens ou d'étrangers, depuis la crise qui s'était déclarée dans le pays le 19 septembre 2002. Les événements récents intervenus dans la partie ouest de son pays rappelaient combien il était urgent de poursuivre les efforts visant à mettre un terme aux souffrances des Ivoiriens et des nombreux migrants qui avaient choisi ce pays comme deuxième patrie. Il a déclaré espérer que les élections à venir en Côte d'Ivoire apporteraient une solution à la crise.

35. Avec une population constituée à plus de 28 % de résidents étrangers, la Côte d'Ivoire avait l'intention de renforcer encore sa coopération avec l'OIM pour être mise en mesure de relever le défi que constitue la gestion des flux migratoires, notamment dans le cadre du programme de reconstruction devant faire suite à la crise. Le processus de paix était désormais bien sur les rails, maintenant que les belligérants avaient accepté la cessation des hostilités, et le Gouvernement ivoirien avait l'intention de saisir cette occasion pour coopérer avec l'OIM en vue de la réintégration des migrants, dans le souci de maintenir la paix et de protéger les intérêts des migrants qui s'étaient installés dans le pays.

36. À son tour, le Directeur général a souhaité la bienvenue aux nouveaux Membres et observateurs et remercié tous les orateurs qui avaient exprimé à l'OIM le soutien de leur gouvernement et de leurs institutions dans les efforts qu'elle déploie pour relever les défis majeurs que pose la migration en ce XXI^e siècle. Les nouveaux États Membres avaient clairement évoqué les relations qu'ils entretenaient déjà avec l'Organisation et le large éventail des activités mises en œuvre dans le but d'aider les pays du monde entier à faire face à toutes sortes de problèmes liés aux migrations. Cela concernait les activités d'après-conflit, les efforts

humanitaires, la dimension économique, les diasporas, les rapatriements de fonds, la santé, la formation et le renforcement des capacités. Il s'est dit gratifié d'apprendre que l'OIM était déjà très active dans les nouveaux États Membres. S'il avait déjà pu s'en rendre compte personnellement en Jamaïque et en Bosnie-Herzégovine, il n'avait pas encore eu l'occasion de se rendre au Gabon. Il s'est félicité des excellentes initiatives prises par ce pays, avant même d'avoir pu adhérer à l'Organisation, et en particulier du ferme soutien témoigné pour le Programme de migrations pour le développement en Afrique (MIDA) et a salué l'occasion qui était offerte à l'Organisation de nouer des contacts avec la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), une importante organisation régionale basée à Libreville. Quant au Groupe ACP, le statut d'observateur qui lui avait été accordé soulignait l'importance de la dimension régionale à laquelle avaient fait allusion les délégués. Dans l'avenir, l'OIM avait l'intention de renforcer autant que possible cet aspect de ses relations.

37. Le rôle de la société civile et des organisations non gouvernementales dans l'action de l'OIM apparaissait également de plus en plus essentiel à la fois au travers de ses activités et dans les questions de politique générale, et il se réjouissait du fait qu'une nouvelle ONG d'importance se soit vu accorder le statut d'observateur auprès de l'OIM.

38. S'agissant de la question des rapatriements de fonds, il avait pris bonne note des recommandations du Premier Vice-Président concernant l'action de l'OIM auprès de la Banque mondiale et du rapport *Perspectives économiques mondiales*. Un complément de recherche s'imposait concernant les effets des rapatriements de fonds sur le développement, et il espérait que l'OIM contribuerait à faire de ce rapport un instrument utile, permettant de faire progresser les connaissances en la matière et de mettre l'Organisation davantage en mesure de tirer profit de ces fonds dans l'intérêt des pays en développement.

39. Il a une nouvelle fois adressé des paroles de bienvenue aux nouveaux Membres et observateurs et remercié le Conseil de ses travaux.

AUTRES QUESTIONS

Publications récentes de l'OIM

40. Le Directeur général a appelé l'attention sur deux publications récentes de l'OIM: la dernière parution de la série consacrée au dialogue international sur la migration, intitulée "*Health and Migration: Bridging the gap*", laquelle reflétait l'intérêt croissant accordé à la santé dans l'action de l'OIM; et le rapport "*World Migration Report 2005*". Il a exprimé le voeu que cette dernière publication continue de paraître tous les deux ans et qu'elle soit perçue comme un recueil d'informations instructif sur les tendances et les problèmes en matière migratoire, présentant un intérêt pour les gouvernements et pour la société dans son ensemble. La version CD de cet ouvrage était d'ores et déjà disponible, et la version imprimée ne tarderait pas à paraître.

Consultations

41. Le Président a évoqué les consultations informelles qui s'étaient tenues dans les semaines précédentes sur des questions d'intérêt pour l'Organisation et a fait part de son intention de convoquer une réunion ouverte à tous pour débattre de ces questions dans un proche avenir. Les thèmes de débat envisagés étaient: la stratégie de l'OIM, les liens de l'Organisation avec le système des Nations Unies, les contraintes auxquelles se heurtait la partie administrative du budget, le manque de souplesse des organes directeurs de l'OIM et les possibilités qui lui étaient offertes de procéder à des réformes. Il souhaitait que ces consultations soient ouvertes à tous les États Membres et que tant la société civile que les organisations non gouvernementales soient également invitées à y prendre part.

42. Ce débat ne pourrait pas être clos dans la mesure où certains processus n'étaient pas terminés. Par ailleurs, le rapport de la Commission mondiale sur les migrations internationales serait probablement disponible au début du mois d'octobre. Il espérait que l'on verrait se dégager certaines orientations concernant l'avenir de l'OIM d'ici à la session du Conseil de novembre 2005. Toute autre question dont les délégations souhaiteraient débattre serait la bienvenue, surtout dans le contexte actuel où l'on voyait la migration occuper une place de plus en plus grande. Pour finir, il a instamment demandé que, lors des réunions futures de l'OIM, il soit fait en sorte de consacrer moins de temps aux questions de procédure et davantage aux questions de fond.

CLÔTURE DE LA SESSION

43. Après avoir remercié les interprètes et le Secrétariat des réunions, le Président a déclaré close la 89^e session (extraordinaire) du Conseil, le 9 juin 2005 à 11h40.